

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix - Travail - Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO  
 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE D'AKONO  
 \*\*\*\*\*  
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
 \*\*\*\*\*  
 SERVICE TECHNIQUE R  
 \*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace -Work- Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL  
 \*\*\*\*\*  
 AKONO COUNCIL  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARY GENERAL  
 \*\*\*\*\*  
 TECHNICAL SERVICE  
 \*\*\*\*\*

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'AKONO

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 23 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES travaux d'entretien de la route Communale Inter N22 (Fegmimbang)-Nkol Nlong 2 (18,70km) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : Budget du MITP, Ligne Fonds Routier, Programme 2023 et Suivants

### ADDITIF RECTIFICATIF N°001

#### PIÈCE N° VI : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Au lieu de :

N° PRIX	DÉSIGNATION PRIX UNITAIRE HT EN LETTRE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE
100	TRAVAUX PRÉLIMINAIRES		
TM001	<p><i>Installation de chantier</i></p> <p>Ce prix rémunère au FORFAIT (FF) dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix est payé en deux échéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Quatre-vingt (80%) dès la réception des installations de l'Entreprise.</li> <li>* Vingt (20%) après le démontage des installations, l'approbation des plans de recollement et la remise en état des lieux.</li> </ul> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration;</li> <li>• l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules;</li> <li>• la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien;</li> <li>• la mise en place des moyens de liaison(téléphone, fax, internet, radio) et de gardiennage;</li> <li>• la fourniture de l'eau et de l'électricité;</li> <li>• la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier ;</li> <li>• la construction de la baraque de chantier ;</li> <li>• le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants;</li> </ul>	FF	

- la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins;
- l'installation éventuelle de la centrale de concassage et de criblage y compris les transferts éventuels;
- les installations de stockage de carburant;
- la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien;
- toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier;
- la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis.

Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc..., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial.

Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage.

Le Forfait à: FCFA

**Amenée et Repli du matériel**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au Forfait (Ft) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux.

Ce prix comprend notamment:

l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport ;

TM002 Le repli du matériel à la fin des travaux.

ff

Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux.

Ce prix sera payé en deux tranches :

\* Cinquante pourcent (50%) pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé.

\* Cinquante pourcent (50%) après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée.

Le Forfait à: FCFA

200 **EMPRISE**

**Débroussaillage**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) le débroussaillage qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.

m<sup>2</sup>

TM101 Ce prix comprend notamment :

- le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme ;
- l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm
- l'élagage des arbres hors emprise ;
- le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• toutes les indemnisations éventuelles des riverains ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Carré à: <u>FCFA</u></p>	
400	<b>TRAVAUX DE CHAUSSÉE</b>	
TM110	<p><i>Mise en forme de la plateforme y/c création et curage des fossés et exécutoires</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au KILOMÈTRE (km) de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement (routes en terre) ou de fondation (routes revêtues).</p> <p>Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage éventuel de la plateforme existante ;</li> <li>• l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles ;</li> <li>• la scarification de la plateforme existante ;</li> <li>• le réglage de la plateforme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques) ;</li> <li>• l'arrosage et le compactage de la plateforme ;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Kilomètre à : <u>FCFA</u></p>	km
TM115a	<p><i>Couche de roulement en grave latéritique d'épaisseur 15 cm ou équivalent</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), la mise en œuvre d'une couche de roulement en grave latéritique d'épaisseur 15 cm ou équivalent en matériaux sélectionnés conformes aux prescriptions du CCTP.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation;</li> <li>• l'ouverture des emprunts, y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement des terres végétales et de découverte;</li> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 m;</li> <li>• le répandage des matériaux en vue d'obtenir l'épaisseur minimale de 15 cm après compactage;</li> <li>• l'arrosage ou l'aération nécessaires pour obtenir la teneur en eau requise;</li> <li>• le compactage;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Cube à: <u>FCFA</u></p>	m <sup>3</sup>
500	<b>OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE</b>	
TM301	<p><i>Curage de buses</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au l'Unité (U), le curage de buses existants. Le débouchage de l'exutoire doit être libéré de tous matériaux.</p>	u

	<p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le curage mécanique ou manuel des fossés et exutoires jusqu'à leurs extrémités;</li> <li>• l'évacuation de tous les produits de curage en dépôt;</li> <li>• la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>L'Unité à : <u>FCFA</u></p>	
TM307a	<p><b>Fourniture et pose de buse métallique ø800</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au <b>MÈTRE LINÉAIRE (ml)</b>, la fourniture et la pose des buses métallique.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et le transport à pied d'œuvre des éléments de buse y compris toutes sujétions de manutention;</li> <li>• L'implantation et le piquetage de l'ouvrage ;</li> <li>• la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;</li> <li>• L'exécution des fouilles en terrain de toutes natures et l'évacuation des produits des fouilles en un lieu agréé par le Maître d'œuvre;</li> <li>• l'aménagement du lit de pose, y compris éventuellement la fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériaux d'apport, quelle que soit la distance;</li> <li>• La réalisation du bloc technique (apport de matériaux et mise en œuvre) jusqu'à <math>\varnothing/2 + 10</math> cm au moins, (<math>\varnothing</math> étant le diamètre de la buse), au-dessus de la génératrice supérieure de la buse ;</li> <li>• Toutes sujétions de manutention pour mise en place des éléments ;</li> <li>• L'achèvement du berceau en béton, ainsi que l'exécution des joints intérieurs et extérieurs ;</li> <li>• Le nettoyage éventuel des ouvertures amont et aval des buses en vue d'assurer un parfait écoulement des eaux;</li> <li>• Le raccordement du bloc technique à la chaussée existante avec des pentes inférieures à 4% ;</li> <li>• Toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Linéaire à : <u>FCFA</u></p>	ml
TM309	<p><b>Construction de puisard en maçonnerie pour buse ø800</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'<b>UNITÉ (U)</b>, la construction de puisard en maçonnerie pour buse ø800.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <p>Pour les têtes de buse en maçonneries :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux (moellons, ciment, sable, gravier etc.) et matériels nécessaires à l'exécution des maçonneries;</li> <li>• l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;</li> <li>• l'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance;</li> <li>• la fabrication du mortier dosé à 400 kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, le réglage, l'humidification des moellons, le façonnage des joints par rejointssement;</li> <li>• le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;</li> </ul>	U

- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

L'Unité à : FCFA

**Construction tête de buse ø800**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITÉ (U), la construction des têtes de buse en maçonnerie ou en béton armé.

Ces prix comprennent notamment :

Pour les têtes de buse en maçonneries :

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux (moellons, ciment, sable, gravier etc.) et matériels nécessaires à l'exécution des maçonneries,
- l'implantation et le piquetage de l'ouvrage,
- l'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance,
- la fabrication du mortier dosé à 400 kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, le réglage, l'humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoignement,
- le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords,
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales,
- Et toutes autres sujétions.

L'Unité à : FCFA

u

TM310b

**Dépose buses béton ou métallique**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la dépose de buse béton ou métallique, non compris les ouvrages annexes, têtes et puisards en particulier.

Ce prix comprend notamment :

- l'exécution des fouilles, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance,
- la dépose de l'ouvrage par quelque moyen que ce soit, son transport et sa mise en dépôt en un lieu indiqué par le Maître d'Ouvrage,
- la reconstitution éventuelle des remblais jusqu'au niveau de la plateforme,
- toutes sujétions de déviation éventuelle du cours d'eau,
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales,
- Et toutes autres sujétions.

ml

TM316

N.B. les éléments extraits seront remis à la disposition du Maître d'ouvrage et en aucun cas ne pourront être récupérés ou vendus par le cocontractant.

Le Mètre Linéaire à : FCFA

**Construction de dalot en BA de 1,50x1,00**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction des dalots en béton armé, approuvé au projet d'exécution.

Ce prix comprend notamment :

TM401a

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre;
- la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;
- l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;
- les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures;

ml

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le coffrage et le ferraillage des ouvrages;</li> <li>• la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques;</li> <li>• la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces;</li> <li>• le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Linéaire à: _____ FCFA</p>		
TM402a	<p><i>Construction de têtes de dalot en BA</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), la construction des têtes de dalot en béton armé au projet d'exécution approuvé.</p> <p>Ces prix comprennent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre;</li> <li>• la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;</li> <li>• l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;</li> <li>• les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures;</li> <li>• le coffrage et le ferraillage des ouvrages;</li> <li>• la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques;</li> <li>• la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces;</li> <li>• le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>L'unité à: _____ FCFA</p>	U	
500	DIVERS		
TM601	<p><i>Construction de barrière de pluie</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), la construction de barrière de pluie.</p> <p>Ce prix comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériels et matériaux nécessaires;</li> <li>• la fabrication de la barrière conformément au plan type;</li> <li>• l'implantation de la barrière, sa pose et son scellement;</li> <li>• l'application de 3 couches de peinture;</li> <li>• le marquage selon les directives du Maître d'œuvre;</li> <li>• et toutes sujétions.</li> </ul> <p>L'unité à: _____ FCFA</p>		
TM1001	<p><i>Maintien de la circulation</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), le parfait état de fonctionnement de tout le tronçon quel que soit la saison au moins pendant 90 jours (durée des travaux).</p> <p>Le Forfait à: _____ FCFA</p>	ff	

Lire plutôt :

N° PRIX	DÉSIGNATION PRIX UNITAIRE HT EN LETTRE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE
000	<b>TRAVAUX PRÉLIMINAIRES</b>		
TM001	<p><i>Installation de chantier</i></p> <p>Ce prix rémunère au FORFAIT (FF) dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix est payé en deux échéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Quatre-vingt (80%) dès la réception des installations de l'Entreprise.</li> <li>* Vingt (20%) après le démontage des installations, l'approbation des plans de recollement et la remise en état des lieux.</li> </ul> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration;</li> <li>• l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules;</li> <li>• la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien;</li> <li>• la mise en place des moyens de liaison(téléphone, fax, internet, radio) et de gardiennage;</li> <li>• la fourniture de l'eau et de l'électricité;</li> <li>• la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier ;</li> <li>• la construction de la baraque de chantier ;</li> <li>• le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants;</li> <li>• la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins;</li> <li>• l'installation éventuelle de la centrale de concassage et de criblage y compris les transferts éventuels;</li> <li>• les installations de stockage de carburant;</li> <li>• la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien;</li> <li>• toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier;</li> <li>• la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis.</li> </ul> <p>Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc..., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial.</p> <p>Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Le Forfait à: <u>FCFA</u></p>	FF	
TM002	<p><i>Amenée et Repli du matériel</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au Forfait (FF) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Ce prix comprend notamment:</p> <p>l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport ;</p>	ff	

	<p>Le repli du matériel à la fin des travaux. Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Ce prix sera payé en deux tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Cinquante pourcent (50%) pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé.</li> <li>* Cinquante pourcent (50%) après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée.</li> </ul> <p>Le Forfait à : <u>FCFA</u></p>		
100	<b>EMPRISE</b>		
TM101	<p><b>Débroussaillement</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au <b>MÈTRE CARRE</b> (<math>m^2</math>) le débroussaillement qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme ;</li> <li>• l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm</li> <li>• l'élagage des arbres hors emprise ;</li> <li>• le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• toutes les indemnisations éventuelles des riverains ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Carré à : <u>FCFA</u></p>	$m^2$	
200	<b>TERRASSEMENT</b>		
TM108	<p><b>Remblais provenant d'emprunt</b></p> <p>Les prix TM202 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au <b>MÈTRE CUBE</b> (<math>m^3</math>), les remblais en matériaux (à définir), provenant d'emprunt.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation;</li> <li>• les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation;</li> <li>• l'ouverture des emprunts y compris le débroussaillement, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte;</li> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 mètres;</li> <li>• le répandage des matériaux par couches compatibles avec les moyens de compactage ;</li> <li>• le compactage et toutes sujétions de mise en œuvre;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Cube à : <u>FCFA</u></p>	$m^3$	
TM109	Purges	$m^3$	

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), les purges.

Ce prix comprend notamment :

- l'extraction des matériaux de mauvaise tenue;
  - le chargement, le transport quelle que soit la distance et le déchargement aux lieux de dépôt agréés par le Maître d'œuvre;
  - le remblaiement de la fouille avec des matériaux d'emprunt de bonnes caractéristiques telles que définies aux prix TM108, pour la reconstitution du niveau initial de la plate-forme par compactage en couches de 20 cm maximum;
  - toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;
  - et toutes autres sujétions.

### Le Mètre Cube à :

ECEA

300	TRAVAUX DE CHAUSSÉE		
	<p><i>Mise en forme de la plateforme y/c création et curage des fossés et exécutoires</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au KILOMÈTRE (km) de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement (routes en terre) ou de fondation (routes revêtues).</p> <p>Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage éventuel de la plateforme existante ;</li> <li>• l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles ;</li> <li>• la scarification de la plateforme existante ;</li> <li>• le réglage de la plateforme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques) ;</li> <li>• l'arrosage et le compactage de la plateforme ;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>		
TM110	<p>Le Kilomètre à : <span style="float: right;">FCFA</span></p> <p><i>Couche de roulement en grave latéritique ou équivalent d'épaisseur 15 cm</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), la mise en œuvre d'une couche de roulement en grave latéritique d'épaisseur 15 cm ou équivalent en matériaux sélectionnés conformes aux prescriptions du CCTP.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation;</li> <li>• l'ouverture des emprunts, y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement des terres végétales et de découverte;</li> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 m;</li> <li>• le répandage des matériaux en vue d'obtenir l'épaisseur minimale de 15 cm après compactage;</li> <li>• l'arrosage ou l'aération nécessaires pour obtenir la teneur en eau requise;</li> <li>• le compactage;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	km	
TM115 a	<p>Le Mètre Cube à: <span style="float: right;">FCFA</span></p>		m <sup>3</sup>

400	OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE		
TM301	<p><i>Curage de buses</i>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au l'Unité (U), le curage de buses existants. Le débouchage de l'exutoire doit être libéré de tous matériaux.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le curage mécanique ou manuel des fossés et exutoires jusqu'à leurs extrémités;</li> <li>• l'évacuation de tous les produits de curage en dépôt;</li> <li>• la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>L'Unité à : <u>F CFA</u></p>	u	
TM307 a	<p><i>Fourniture et pose de buse métallique ø800</i>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la fourniture et la pose des buses métallique.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et le transport à pied d'œuvre des éléments de buse y compris toutes sujétions de manutention;</li> <li>• L'implantation et le piquetage de l'ouvrage ;</li> <li>• la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;</li> <li>• L'exécution des fouilles en terrain de toutes natures et l'évacuation des produits des fouilles en un lieu agréé par le Maître d'œuvre;</li> <li>• l'aménagement du lit de pose, y compris éventuellement la fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériaux d'apport, quelle que soit la distance;</li> <li>• La réalisation du bloc technique (apport de matériaux et mise en œuvre) jusqu'à <math>\varnothing/2 + 10</math> cm au moins, (<math>\varnothing</math> étant le diamètre de la buse), au-dessus de la génératrice supérieure de la buse ;</li> <li>• Toutes sujétions de manutention pour mise en place des éléments ;</li> <li>• L'achèvement du berceau en béton, ainsi que l'exécution des joints intérieurs et extérieurs ;</li> <li>• Le nettoyage éventuel des ouvertures amont et aval des buses en vue d'assurer un parfait écoulement des eaux;</li> <li>• Le raccordement du bloc technique à la chaussée existante avec des pentes inférieures à 4% ;</li> <li>• Toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Linéaire à : <u>FCFA</u></p>	ml	
TM309 a	<p><i>Construction de puisard en maçonnerie pour buse ø800</i>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITÉ (U), la construction de puisard en maçonnerie pour buse ø800.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <p>Pour les têtes de buse en maçonneries :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux (moellons, ciment, sable, gravier etc.) et matériels nécessaires à l'exécution des maçonneries;</li> <li>• l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;</li> <li>• l'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance;</li> </ul>	U	

- la fabrication du mortier dosé à 400 kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, le réglage, l'humidification des moellons, le façonnage des joints par rejointolement;
- le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales;
- et toutes autres sujétions.

L'Unité à :

FCFA

**Construction tête de buse ø800**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITÉ (U), la construction des têtes de buse en maçonnerie ou en béton armé.

Ces prix comprennent notamment :

Pour les têtes de buse en maçonneries :

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux (moellons, ciment, sable, gravier etc.) et matériels nécessaires à l'exécution des maçonneries,
- l'implantation et le piquetage de l'ouvrage,
- l'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance,
- la fabrication du mortier dosé à 400 kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, le réglage, l'humidification des moellons, le façonnage des joints par rejointolement,
- le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords,
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales,
- Et toutes autres sujétions.

L'Unité à :

FCFA

u

TM310  
a

**Dépose buses béton ou métallique**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la dépose de buse béton ou métallique, non compris les ouvrages annexes, têtes et puisards en particulier.

Ces prix comprennent notamment :

- l'exécution des fouilles, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance,
- la dépose de l'ouvrage par quelque moyen que ce soit, son transport et sa mise en dépôt en un lieu indiqué par le Maître d'Ouvrage,
- la reconstitution éventuelle des remblais jusqu'au niveau de la plateforme,
- toutes sujétions de déviation éventuelle du cours d'eau,
- toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales,
- Et toutes autres sujétions.

ml

TM316

N.B. les éléments extraits seront remis à la disposition du Maître d'ouvrage et en aucun cas ne pourront être récupérés ou vendus par le cocontractant.

Le Mètre Linéaire à :

FCFA

TM401  
a

**Construction de dalot en BA de 1,50x1,00**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction des dalots en béton armé, approuvé au projet d'exécution.

ml

Ces prix comprennent notamment :

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;</li> <li>l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;</li> <li>les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures;</li> <li>le coffrage et le ferraillage des ouvrages;</li> <li>la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques;</li> <li>la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces;</li> <li>le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;</li> <li>toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Linéaire à: _____ FCFA</p>	
TM402	<p><i>Construction de têtes de dalot en BA 1,50x1,00</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), la construction des têtes de dalot en béton armé au projet d'exécution approuvé.</p> <p>Ces prix comprennent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre;</li> <li>la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;</li> <li>l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;</li> <li>les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures;</li> <li>le coffrage et le ferraillage des ouvrages;</li> <li>la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques;</li> <li>la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces;</li> <li>le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;</li> <li>toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>L'unité à: _____ FCFA</p>	U
500	DIVERS	
TM601	<p><i>Construction de barrière de pluie</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), la construction de barrière de pluie.</p> <p>Ce prix comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériels et matériaux nécessaires;</li> <li>la fabrication de la barrière conformément au plan type;</li> <li>l'implantation de la barrière, sa pose et son scellement;</li> <li>l'application de 3 couches de peinture;</li> <li>le marquage selon les directives du Maître d'œuvre;</li> <li>et toutes sujétions.</li> </ul> <p>L'unité à: _____ FCFA</p>	
TM	<p><i>Maintien de la circulation</i></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FF), le parfait état de fonctionnement de tout le tronçon quel que soit la saison au moins pendant 90 jours (durée des travaux).</p> <p>Le Forfait à: _____ FCFA</p>	ff

## Le reste sans changement

### AMPLIATIONS :

- CCR-ARMP/CE : *INDIEN*
- DDMAP/MAK : *GENEVE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS*
- PDT/CIPM/CAK : *GENEVE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS*
- PRESTATAIRES : *ENTRE REGIONAL DE REGULATION DU CENTRE*
- AFFICHAGE

*RETOUR ARRIVÉE N° 1023*

*09 JUIN 2002*



*Office National de la Valeur*